

REGLEMENT INTERIEUR 2017

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNE BOURSEVILLE

CRITERES D'ADMISSION

- L'Accueil de loisirs de la commune est ouvert en priorité aux enfants âgés de 3 à 13 ans dont les parents (ou responsable légal) résident sur la Commune de Bourseville.
- Nous accueillons des enfants à l'âge de 3 ans minimum à partir du moment où ils sont scolarisés jusqu'à 13 ans dans l'année.

INSCRIPTIONS

- Les inscriptions se font en Mai (à partir du 17 mai jusqu'au 9 juin inclus). Les dossiers sont à remettre à la Mairie de Bourseville. Les dossiers non complets ne seront pas traités et ce, même le dernier jour des inscriptions.
- Les inscriptions se font à la semaine. Les tarifs sont fixés par délibération et consultables sur la fiche inscription ou sur le site de la Commune : www.mairie-bourseville.fr.

FONCTIONNEMENT

- L'Accueil de loisirs fonctionne uniquement le mois de Juillet du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2017 à Bourseville. Les horaires d'accueil dans le centre sont les suivants :

13h30 à 14h00 : accueil échelonné

14h00 à 17h30 : activités

17h30 à 18h00 : départ échelonné

- **Sorties à la journée** : Lorsque des sorties sont prévues sur une journée complète, **le repas est à la charge de la famille.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Tout comportement incorrect ou violent envers le personnel encadrant ou les autres enfants pourra faire l'objet d'une exclusion, ainsi que tout manque de respect du matériel ou des locaux (y compris les bus).
- Les vêtements perdus au mois de Juillet sont à réclamer avant le dernier jour du centre à la mairie. Ils ne seront pas conservés passé cette date.
- Il est formellement interdit aux enfants d'avoir sur eux : argent, jeux vidéo, objet de valeur, objets dangereux, portable. Tout vol, disparition ou détérioration ne pourra être imputé à la Mairie de Bourseville.